« Adoption » d'un bébé par un écolier

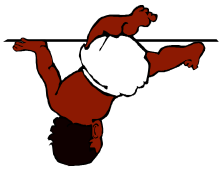

La carte d'adoption est une matérialisation de l'information que l'élève qui adopte donne à la mère de son filleul sur la date de vaccination du bébé. Elle contribue à baisser le nombre d'enfants non vaccinés.

Son but est aussi de sensibiliser et responsabiliser l'écolier qui doit s'occuper d'un plus petit que lui.

La carte d'adoption est remise à la mère de l'enfant adopté de 24 à 48 heures avant la séance de vaccination. Elle est ensuite retirée dans les mêmes délais pour être conservée au niveau de l'école où elle sera présentée aux Agents de Santé lors d'une supervision.

Ceci se pratique dans nos 8 écoles (avait été abandonné faute de carte)

Une trousse de santé dans chaque école

(il y a 1 médecin pour 33000 habitants)

Médicaments et consommables médicaux.

- Paracétamol 500 mg (supporte mieux la chaleur que l'aspirine)
- Chloroquine 100 mg/comprimé
- Elixir parégorique 2g/comp et/ou charbon végétal actif
- Bacitracine + néomycine pommade ou auréomycine 30 %
- Tétracycline 1 % et /ou Auréomycine 1 % pommade p. les yeux : causes bactériennes ou allergiques
- Collyre pour les yeux, doses individuelles
- Exoseptoplix poudre
- Permanganate de Potassium cp 500 mg (pour 5 l d'eau)
- SRO (solution de réhydrations par voie orale)
- Alcool à 90 °, Bétadine
- Violet de gentiane
- Sparadrap perforé, - Coton hydrophile, - Compresses stériles
- Bandes nyles ou percales
- Gants pour les examens,
- Savon
- Eau de javel 8°

Désinfecter :	Eau de boisson	Instruments propres linge	Conditions moyennes Sol, table, paillasses..	Conditions très sales Ex matériels souillés
Eau de javel 8°	5 ml/litre eau	40 ml/litre eau	80 ml/litre eau	200 ml/litre eau